Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le



ID: 069-216901413-20230703-D51\_23-DE



Conseil municipal du 03 juillet 2023 **Délibération n°51-23** 

Objet: Modification du tableau des effectifs

Date de convocation : 26/06/2023 Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Patricia BONNET-GONNET

Membres présents: Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL - Jean-François FONTROBERT-Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Jean-Marc MACHON - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT - Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN - Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA - Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI- Raphaelle GUERIAUD - Anne BLANCHET - Laure PIQUERAS.

## Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire Christian CECILLON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents : Véronique MERLE

Nombre de conseillers

En exercice: 29 Présents: 23 Votants: 28

## I. LE CONTEXTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par ailleurs, en cas de création, modification ou suppression d'emploi, le Comité Social Territorial est obligatoirement saisi pour avis.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le



ID: 069-216901413-20230703-D51\_23-DE

## II. LA PROPOSITION

| Il est propose les modifications suivantes au ta<br>Filière Admii                   |   |
|---|---|
| Dans le cadre de la politique RH, la commune soi<br>de leur avancement de carrière. | uhaite promouvoir ses agents par le déroulé         |
| Suppression   | Création  |
| 1 adjoint administratif principal 2 <sup>nde</sup> classe TC                        | 1 Adjoint administratif principal 1ère<br>classe TC |

| Filière Technique  Dans le cadre de la politique RH, la commune souhaite promouvoir ses agents par le déroulé de leur avancement de carrière. |   |
|---|---|
| Suppression   | Création  |
| 1 adjoint technique TC  | 1 adjoint technique principal 2 <sup>nde</sup> classe<br>TC |
| 1 agent de maîtrise TC  | 1 agent de maîtrise principal TC                            |

|   | Filière Animation |  |  |
|---|-------------------|--|--|
| Suite à la création d'un poste à mi-temps (17.30h) à la médiathèque, un agent du service périscolaire a souhaité rejoindre le service de la médiathèque. Il convient donc de modifier le temps de travail de cet agent (actuellement 28h) pour le passer à 17.30h |                   |  |  |
| Création  |                   |  |  |
| 1 adjoint d'animation 17h30   |                   |  |  |

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 16 juin 2023 ;

La commission Ressources, réunie le 19 juin 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le



ID: 069-216901413-20230703-D51\_23-DE

## III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Anne-Catherine VALETTE, Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

• D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs.

Mornant, le 03 juillet 2023

Le Maire,

Renaud PFEFFER